

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Présent-e-s

Bureau :	DOURNOW	David	UDC	Président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	<i>[arrivée 18h40]</i>
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	<i>[arrivée 18h35]</i>
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	<i>[arrivée 18h40]</i>
	LÜTHI	Badia	PS	
	MAKOLLI	Albion	PLR	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	NOBS	Cyril	UDC	
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve	
	SCANDURRA	Alessandro	PDC	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	VeL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	<i>[arrivée à 19h14]</i>
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	GAETANINO	Marco	UDC	
------------------	-----------	-------	-----	--

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC	Parti démocrate-chrétien	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Albion Makolli (PLR), en remplacement de Mme Jessica Haldemann (PLR), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Délibération n° 2021-20 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de **CHF 10'679.30** (salaire avec un début de contrat au 1^{er} décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%.
7. Résolution n° 2020-07a présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse. **Rapport de la commission environnement durable** (D. Boccard, Ve).
8. Motion n° 2021-05a présentée par Mme Adriana Schweizer (UDC) et MM. Fabien Grognez (PLR), Hysri Halimi (PS) et Nicola Squillaci (PDC/ML), demandant de décorer ~~tous~~ **progressivement** les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année. **Rapport de la commission citoyenneté participative et vie de quartier** (C. Nobs, UDC).
9. P-2021-03, pétition concernant la destruction de 76m² d'un jardin, chemin Adrien-Stoessel 12, pour faciliter la construction de la Voie verte d'agglomération.
10. Annonces de projets.
11. Propositions individuelles.
12. Questions.

* * *

M. Dournow ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il annonce l'arrivée tardive de Mme Husanovic, MM. Loureiro et Fontanini ainsi que M. Squillaci. Il rapporte l'absence de M. Gaetanino.

* * *

1. Assermentation de M. Albion Makolli (PLR), en remplacement de Mme Jessica Haldemann (PLR), démissionnaire.

M. Dournow procède à la lecture de la lettre de démission [*adressé à M. Grognuz*] de Mme Haldemann :

25 mai 2021

Cher Fabien,

C'est avec grand regret que je vous fais part de ma démission du Conseil municipal avec effet au 30 juin 2021.

En effet, un heureux événement m'attend pour la fin de cette année, dès lors, je me vois dans l'impossibilité de continuer ce mandat.

Il me tenait également à cœur de vous remercier ainsi que tous les conseillers municipaux, les conseillers administratifs et l'administration pour votre chaleureux accueil au cours de ces derniers mois. Cette expérience a été particulièrement intéressante et enrichissante.

Meilleurs messages,

Jessica Haldemann

M. Dournow invite ensuite l'assemblée à se lever pour procéder à l'assermentation de M. Albion Makolli ; il lui explique la procédure. M. Makolli devra lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*" à la fin de la lecture de la prestation de serment qu'il lui énonce :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

« Je le promets » répond **M. Makolli**.

[Applaudissements].

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021.

M. Dournow demande si quelqu'un s'oppose à l'approbation du procès-verbal, ce qui n'est pas le cas. Il est approuvé à l'unanimité.

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Dates du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2022 :

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
17 janvier	25 janvier	
10 février (jeudi !)	22 février	
14 mars	22 mars	
25 avril	3 mai	Présentation des comptes 2021
23 mai	31 mai	Vote des comptes 2021
20 juin	28 juin	
	29 juin	Séance de réserve

b) Les Amis de Haïti : courrier de demande de soutien.

M. Dournow précise que si quelqu'un est intéressé, il se tient à sa disposition pour lui transmettre les données bancaires de cette association.

c) Le président énumère ensuite les différentes invitations reçues, auxquelles il a ou va participer :

- AG annuelle des Arts Meyrinois
- 17 septembre au Tennis club de Meyrin
- 28 septembre au Club de natation

d) ACG : l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 31'150.- de l'enveloppe culturelle 2021.

M. Dournow rappelle que le délai d'opposition est fixé au 13 octobre.

- e) **Projet Antenne vidéo communale : faciliter la communication et faire des micros-trottoirs sur la Commune.**

Monsieur Dournow annonce que le Conseil administratif est informé et le courrier est à disposition des conseillers municipaux.

- f) **Diabète Genève : dépistage gratuit**

Cette campagne aura lieu les jeudi 16, vendredi 17 et samedi 18 septembre à Meyrin, à côté du Forum Meyrin et de Meyrin centre.

- g) **Invitation pour les conseillers municipaux à un atelier sur le sexisme ordinaire et le harcèlement**

Le Bureau de l'égalité et de la prévention des violences organise cet événement avec plusieurs dates disponibles : mardi 5 octobre, jeudi 7 octobre, mardi 18 janvier et jeudi 24 février de 18h15 à 21h15.

- h) **Motion contre le projet du centre commercial Open.**

M. Dournow procède à la lecture des deux courriers de réponse, le premier provenant du maire de St-Genis-Pouilly et le deuxième du président du Conseil départemental de l'Ain.

19 juillet 2021

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Suite à la motion n°2020-03 du Conseil municipal de Meyrin actant votre opposition au projet Open sis sur la commune de Saint-Genis-Pouilly sur la zone d'activité de l'Allondon, je souhaite vous apporter des réponses circonstanciées.

Dans cette motion, il est reproché à ce projet d'avoir d'éventuelles conséquences sur la zone humide située au sud de cette opération et sur son patrimoine naturel alentour.

*Nous sommes surpris de cette réaction meyrinoise, sans concertation préalable directe avec les élus de Saint-Genis-Pouilly car **nous aurions apprécié en discuter ensemble en amont**. Cela vous aurait permis de découvrir que le projet a été autorisé dans le strict respect de la réglementation française.*

En effet, le projet Open a fait l'objet d'un permis de construire délivré en décembre 2017 et comprenant notamment :

- Une étude d'impact comportant un volet hydraulique*
- Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (DLE) quant à la gestion des eaux pluviales.*

Dans le cadre de l'instruction de cette étude d'impact et du dossier loi sur l'eau, l'ensemble des autorités compétentes françaises en matière environnementale consultées ont validé le projet (la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Police de l'eau, la Communauté de Communes du Pays de Gex sur sa compétence « Eaux pluviales » et « Eau potable et assainissement » et enfin la Commune de

Saint-Genis Pouilly, au titre de sa compétence « Ingénierie eaux pluviales »). Ces autorités, toutes détenant les compétences des autorisations administratives en matière environnementale selon la réglementation française, ont confirmé, qu'en ce qui concerne les milieux naturels, l'impact du projet Open sur l'Ouaf et la zone humide, a bien été pris en compte (tant en phase chantier qu'en exploitation).

Nous rappelons que le projet Open a été soumis à enquête publique du 28/08/2017 au 29/09/2017. Et à l'issue de cette enquête publique, en plus des avis favorables énoncés précédemment, le commissaire enquêteur a également émis un avis favorable le 03/11/2017.

Ensuite, concernant le fond du dossier, au-delà du permis de construire délivré, sur la base de différents avis favorables des autorités compétentes, nous souhaiterions pouvoir rétablir certaines vérités.

Contrairement à ce qui est affirmé dans cette motion, le projet :

- n'impacte pas la nappe phréatique située sous l'emprise du projet*
- n'impacte pas la zone humide située au sud (qui ne fait pas partie du périmètre du projet)*
- et par voie d'extension, n'impacte pas l'Allondon, située plus en aval.*

La zone humide et l'Ouaf sont actuellement principalement alimentés par des eaux souterraines et notamment par la nappe phréatique qui passe sous l'emprise du projet. La part des eaux de pluie (eaux superficielles) dans l'apport total en eau de la zone humide et de l'Ouaf est limitée par rapport à la part des eaux souterraines, bien que le projet Open ait pris toutes les dispositions pour la non-imperméabilisation des espaces concernés.

Sur la base de ce constat, il a toujours été considéré comme étant primordial de préserver la nappe phréatique, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.

Il est donc inexact de dire que le projet Open va assécher la zone humide (et par voie de conséquence, l'Allondon) en détruisant la nappe phréatique et en imperméabilisant le terrain.

Sur l'emprise du projet qui s'établit à 13.7 hectares :

- Plus de 5 hectares d'espaces verts sont prévus afin de favoriser l'infiltration*
- 36'500m² de toitures végétalisées seront mises en œuvre afin de limiter le ruissellement direct des eaux pluviales étant précisé que la part des eaux ruisselantes seront collectées dans des bassins pour être infiltrées à la parcelle.*

Pour votre complète information, le juge des référés du Tribunal de Bourg-en-Bresse, statuant publiquement, par ordonnance contradictoire a débouté le 15 juillet 2021 les associations Fédération Thoiry de toutes leurs demandes et les condamne à payer à la société IF Allondon une indemnité de 2000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce projet en matière environnementale, nous constatons que la seule motivation apparente de la

motion de la ville de Meyrin contre le projet Open semble être de nature économique.

*Nous sommes surpris de ne pas vous voir soutenir le projet Open alors même que dans le cadre de **nos engagements réciproques pour le Grand Genève, le rééquilibrage en termes d'emplois devrait être un objectif commun.***

*Dans ce cadre-là, nous acceptons volontiers toutes suggestions, tout comme la **mise en œuvre de transports publics en commun performant, pour faciliter la mobilité transfrontalière.***

***Dans cet esprit de consultations réciproques et d'informations,** je vous invite, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, dès la rentrée de septembre à nous rencontrer afin de travailler sur des sujets environnementaux importants et communs tels que la sensibilisation d'acteurs comme le CERN et l'Aéroport pour réduire les pollutions générées par leurs activités sur notre population.*

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, mes cordiales salutations.

Le Maire

Hubert Bertrand

Bourg-en-Bresse, le 29 juillet 2021

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 juin dernier, vous m'informez que le Conseil municipal de votre ville a affirmé son opposition au projet de centre commercial OPEN sur la commune de Saint-Genis-Pouilly lors de sa séance du 25 mai 2021.

A titre préliminaire, je me permets de vous rappeler les éléments suivants :

- La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Ain, réunie le 17 février 2017, a rendu un avis défavorable à la création du centre commercial.*
- La Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) n'a pas tenu compte de cet avis et a rendu un avis favorable le 23 mai 2017, renouvelé le 3 décembre 2019 (à l'issue de deux procédures de recours entreprises contre le permis de construire).*
- La Commune a délivré un arrêté de permis de construire valant autorisation commerciale le 22 décembre 2017, modifié le 10 janvier 2020.*
- Enfin, un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat a été formé le 18 août 2020, si bien que l'autorisation d'exploitation commerciale n'a pas de caractère définitif à ce jour.*

Dès lors que la décision de la CNAC est rendue, je me dois de vous préciser que le Département n'a pas la compétence pour intervenir dans la décision d'autoriser le projet.

En revanche, le Département de l'Ain, en tant que gestionnaire de voirie, s'emploie à réaménager la RD 35a qui borde les emprises du projet OPEN, afin d'en améliorer son insertion dans le territoire et de garantir la fluidité du trafic environnant. Le Département prévoit ainsi l'optimisation de deux giratoires, l'aménagement d'un carrefour existant ainsi que la création d'un accès au site OPEN, sur la commune de Saint-Genis-Pouilly.

Le projet d'aménagement de la RD 35a porté par le Département prend en compte les enjeux environnementaux. Un inventaire faune/flore est en cours depuis le mois de mars 2021, afin d'identifier les espèces et les milieux qui pourraient être impactés. Un prestataire est en cours de recrutement pour garantir la qualité du projet sur le volet Loi sur l'eau.

Madame Sandrine Mérand, Directrice des routes, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Jean Deguerry

* * *

4. Communications du Conseil administratif.

Rapport intermédiaire de la campagne des bons d'achats solidaires

La campagne de distribution des bons d'achat solidaires qui s'est étendue sur une période de huit semaines a pris fin le vendredi 9 juillet 2021. Durant cette action, notre commune a remis 13'254 bons, ce qui représente 50.6% de la population. Cette action visant à soutenir les commerces locaux et faire un geste de solidarité à l'égard de nos citoyennes et citoyens permettra d'injecter CHF 265'080.- dans notre économie locale, pour autant que tous les bons soient validés auprès des commerçants durant leur période de validité, soit d'ici au 31 décembre 2021. Le montant total sera réparti entre les 47 commerces participant à cette opération. Les nombreux messages de remerciements reçus durant la campagne démontrent le soutien que cette opération a connu auprès de la population.

Extension des places de pique-nique

Sans attendre le vote de la résolution n° 2021-04 en cours de traitement et comme le Conseil administratif s'y était engagé, un deuxième espace de pique-nique et de grillades a été aménagé durant l'été 2021 sur la butte de Riantbosson, à l'opposé du site existant, afin d'augmenter la capacité d'accueil du public dans ce parc éloigné des habitations, ce qui évite les nuisances olfactives ou sonores éventuelles au détriment des habitants. De plus, un nouvel emplacement a été créé : un grill et une table supplémentaire ont été installés à proximité de la place de jeux située dans le parc de la rue des Vernes, qui jouxte également l'avenue de Vaudagne. Ces équipements sont à la disposition des usagers d'une manière pérenne.

Analyse de l'égalité salariale – Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public

A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020 de la loi interdisant toute discrimination directe ou indirecte des salariés en raison du sexe, toutes les entreprises employant 100 travailleurs et plus étaient tenues d'effectuer une analyse interne de l'égalité des salaires avant le 1^{er} juillet 2021 selon une méthode scientifique conforme au droit et définie par la Confédération.

Cette méthode admet un seuil de tolérance de 5% pour couvrir d'éventuels écarts de salaires entre femmes et hommes, en tenant compte de différences inhérentes aux qualifications et au poste de travail.

La ville de Meyrin a effectué cette analyse dans les temps. Les résultats montrent que l'administration répond aux exigences légales concernant l'égalité salariale. En effet, la différence salariale entre hommes et femmes non expliquée par des qualifications personnelles ou des caractéristiques liées au poste de travail s'élève à 2.7% au sein de l'administration bien en dessous du seuil de 5%. En d'autres termes, il n'existe pas d'écart salarial significatif inexpliqué.

Comme l'exige la démarche, l'analyse menée de l'administration meyrinoise sera vérifiée par un réviseur agréé d'ici au 1^{er} juillet 2022 et les membres du personnel seront informés du résultat d'ici au 1^{er} juillet 2023 au plus tard. Enfin, Meyrin étant un employeur du secteur public, les résultats de l'analyse et de la vérification seront publiés.

Compte tenu de ces résultats positifs et dans une optique d'exemplarité, le Conseil administratif a récemment signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Les autres villes signataires du canton sont Carouge, Lancy, Vernier, Onex, Plan-les-Ouates et Genève.

La charte n'a pas de portée juridique contraignante. Toutefois en la signant, la Ville prend un engagement supplémentaire en faveur de l'égalité, puisqu'elle devra effectuer une analyse de l'égalité salariale à intervalles réguliers.

Situation de la compagnie Alias

Le directeur de la compagnie de danse Alias, nous a informé le mardi 24 août que le Tribunal de police du canton de Vaud avait retenu à son encontre une infraction d'acte d'ordre sexuel sur une personne incapable de résister.

Le directeur souhaitant faire appel contre ce jugement, nous prenons note que l'aspect juridique de cette affaire reste ouvert. Dans l'intervalle, la ville de Meyrin a décidé de suspendre toute collaboration avec lui.

Il y a quelques mois, il nous avait informés du dépôt d'une plainte à son encontre. Nous lui avons alors clairement exprimé notre politique de « tolérance zéro » en matière d'atteinte à l'intégrité personnelle et, qu'en cas de condamnation, nous mettrions un terme à toute collaboration avec la compagnie.

Pour rappel, une convention de soutien à rayonnement suprarégional et international liant la compagnie Alias à Pro Helvetia, le canton de Genève, la ville de Genève et Meyrin était arrivée à échéance à fin 2020. En 2021, nous sommes dans un régime transitoire de soutien ponctuel de CHF 45'000.- tout en discutant avec d'autres partenaires d'une nouvelle convention qui aurait pu démarrer en 2022. En conséquence, nous avons aussi suspendu ces discussions. Toutefois, nous avons décidé de maintenir le versement du solde de la subvention 2021 à la compagnie Alias afin de couvrir les charges fixes, notamment les salaires aux collaborateurs et collaboratrices de la compagnie. Nous nous sommes ainsi clairement positionnés pour que les conséquences de la suspension de notre collaboration avec le directeur de la compagnie Alias impactent le moins possible les collaborateurs et collaboratrices de la compagnie.

SEISMIC Award 2021

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique a décerné, le 3 septembre dernier, le SEISMIC Award 2021 (Prix d'architecture et d'ingénierie parasismique) à la ville de Meyrin, Sylla Widmann Architectes et B+S Ingénieurs conseils, pour les nouveaux équipements publics (écoles, locaux parascolaires et salle de gym) de l'écoquartier des Vergers.

Le bureau d'architectes et le bureau d'ingénieurs conseils lauréats ont décidé d'offrir le montant en espèces accompagnant le prix à la ville de Meyrin pour le financement de projets en lien avec l'enfance.

M. Clerc revient sur la communication sur les bons solidaires. Il souhaite remercier le CM, le CA et il lui paraissait nécessaire de soutenir les petites structures économiques de la Commune.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 22 juin 2021, question de M. Scandurra

Quelles suites au vote de la M-2020-01, demandant de développer plus d'offres dans l'administration meyrinoise à l'intention des jeunes Meyrinois ?

Afin de traiter cette thématique importante pour l'administration meyrinoise et de répondre à la question soulevée, un groupe de travail a été constitué. Il s'est réuni à différentes reprises, afin de s'accorder sur le périmètre à traiter (stages et jobs

d'appoint) et des démarches à entreprendre. La distinction entre ces deux catégories s'est renforcée avec l'introduction du salaire minimum à Genève en novembre 2020, la notion de stage étant à présent interprétée de manière très restrictive. Un inventaire de l'ensemble des mesures et initiatives déjà en cours au sein de l'administration a été mené.

Il s'agira ensuite de sonder la capacité des différents services de l'administration meyrinoise à accueillir davantage de jeunes dans les équipes. Ce second volet d'investigation sera conduit dès la rentrée scolaire. De plus amples nouvelles suivront prochainement.

Séance du 25 mai 2021, question de M. Bucher

Manifestations sonorisées au stade de football

Suite à l'événement du lundi de Pentecôte 24 mai 2021, nous avons une nouvelle fois sensibilisé le Meyrin Football Club à modérer l'utilisation de la sonorisation lors des tournois et manifestations. Il est cependant à relever que ce genre d'événements nécessite l'emploi de la sonorisation permettant de communiquer avec les équipes et les spectateurs, tout en respectant le voisinage. Le Club a en outre été rendu particulièrement attentif sur le fait que la transmission de musique à haut volume par la sonorisation n'était pas autorisée.

Séance du 25 mai 2021, question de M. Dournow

Quartier de Champs-Fréchets – baraque en bois

Il est rappelé que les aménagements qui ont été installés sur l'esplanade des Champs-Fréchets s'inscrivent dans le cadre d'une expérimentation poursuivie par la ville de Meyrin en collaboration avec l'HEPIA. Ces infrastructures éphémères visent à améliorer qualitativement, durant une période test, l'espace public dans un endroit plutôt pauvre en aménagements. Les incivilités constatées portent principalement sur le liting et l'abandon de déchets sur place. Le service de la sécurité municipale est attentif au suivi de la situation et est en lien avec la régie Naef, en charge de la gestion de cet espace.

Séance du 22 juin 2021, question de M. Bucher

Informations à la population relatives au tri des déchets

Les communications relatives à la gestion des déchets urbains communaux sont diffusées par différents canaux. Il s'agit notamment d'articles dans *Meyrin Ensemble*, du site internet communal, d'affichage dans les parties communes des immeubles ou encore d'un rappel annuel des bonnes pratiques imprimé au verso du tout-ménage invitant les habitants à participer à l'action citoyenne Meyrin Propre.

Un îlotier vert est également à la disposition du public, de même qu'une ligne téléphonique verte gratuite pour les usagers, le 0800 21 21 21. D'autre part, des informations et des pictogrammes explicites, dont le graphisme est harmonisé au niveau cantonal, sont disponibles sur les écopoints, afin de toucher tous les usagers, quelle que soit leur langue d'origine. En complément, des stands d'information ont été déployés sur certains écopoints en automne 2020, afin d'établir un contact direct avec les habitants et de leur distribuer des petites poubelles vertes, des sacs compostables, des sacs à tri ou encore des cendriers de poches. Quand bien même la qualité de l'information peut toujours être améliorée, il apparaît que les dysfonctionnements constatés sont plus souvent liés à des écarts comportementaux qu'à un manque d'information.

Néanmoins, le contenu du site internet communal a été mis à jour et complété, afin de promouvoir davantage le tri des déchets à la source.

Séance du 22 juin 2021, question de M. Grognez

Eclairage chemin du Roussillon

Nous vous confirmons qu'à ce jour, il est normal que l'éclairage du chemin du Roussillon soit allumé de manière permanente la nuit. Les luminaires de ce chemin datant de 2001, il n'est pas possible de procéder à un abaissement de la luminosité ou à l'extinction totale de ces derniers comme c'est le cas avec du matériel récent. De plus, nous vous précisons que les candélabres du chemin du Roussillon sont raccordés sur le même réseau d'alimentation que celui de la rue des Lattes, rendant donc solidaires les deux réseaux de toute modification. Un projet de remplacement des luminaires dans le secteur du hameau de Mategnin est envisagé à court terme, il tiendra compte de la problématique de réduction de la pollution lumineuse et d'économie d'énergie tout en répondant au besoin d'éclairage des zones concernées.

Séance du 22 juin 2021, question de M. Bucher et de M. Scandurra

Places de parking au chemin des Arbères

Le parking situé à l'angle du parc des Arbères et de l'avenue Louis-Rendu a été intégré dans les réflexions élargies du PLQ des Vergers. Celles-ci ont été menées en coordination avec les services des Sports et de l'Environnement et se sont traduites dans le projet par une réduction du nombre de places de moitié par rapport à l'existant, soit 24 places prévues au lieu d'environ 50 actuellement. Ces places de stationnement seront disposées selon 4 îlots de 6 places chacun, qui permet une végétalisation importante de cet espace en prolongeant le parc des Arbères jusqu'à l'avenue Louis-Rendu. Le carrefour d'entrée/sortie avec ladite avenue sera quant à lui légèrement revu pour permettre une circulation plus claire des différents usagers (piétons, vélos, voitures) avec une priorité donnée aux cycles circulant sur la piste cyclable. Ces places de stationnement seront soumises au même régime que le parking du centre sportif : 30 minutes gratuites, puis payantes par la suite pour un

maximum de 6h00, le but étant de faciliter l'accès aux équipements sportifs proches sans générer d'importants flux de rotation de véhicules. L'aménagement de la voie sera revu par rapport à l'existant avec la mise en œuvre d'un gabarit de 5 mètres afin de permettre le croisement des usagers (actuellement 3.5m) ainsi qu'une circulation facilitée des cycles et des piétons. La mise en place d'un écopoint ainsi qu'une boucle de rebroussement au niveau des vestiaires des Arbères complèteront le dispositif.

Séance du 22 juin 2021, question de M. Bucher

Quartier des Vergers – signalétique

Lors de démarches de la part de commerçants ou de tout autre acteur ayant des besoins de signalétique commerciale, la Commune accompagne le développement des projets avec les demandeurs (choix de l'emplacement, dimensionnement, ...) mais ne participe pas à la création ni au soutien financier de ces besoins. Au sein du quartier des Vergers, un certain nombre de demandes ont déjà pu bénéficier de l'accompagnement des différents services concernés et ces derniers restent disponibles pour assurer si nécessaire la continuité des échanges entrepris. Nous vous précisons qu'une mise en œuvre des plaques de rue vient d'avoir lieu dans le quartier, celle-ci étant au bénéfice de l'orientation dans ce dernier. De plus, l'étude de la signalétique globale du quartier (paysagère, directionnelle, des lieux remarquables et thématiques) avance et devra être mise en place dans le deuxième semestre 2022.

Séance du 22 juin 2021, question de Mme Dimopoulos

Scooters sur l'esplanade des Récréations

La circulation sur l'esplanade des Récréations est interdite à tout véhicule (2 roues motorisés compris), sauf autorisation comme dans le reste du quartier, hormis les rues des Arpenteurs et Coopératives. Compte tenu de l'avancement du chantier sur la rue des Coopératives, une signalétique provisoire a été mise en place pour cette entrée du quartier. La signalisation définitive sera installée dans la continuité de la livraison de ce secteur.

M. Grognuz se dit surpris par la réponse concernant l'éclairage du chemin du Roussillon, car au mois de mars 2020, ce dernier était éteint.

* * *

6. Délibération n° 2021-20 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 10'679.30 (salaire avec un début de contrat au 1^{er} décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%.

M. Dournow annonce que le Bureau propose de renvoyer l'objet en commission administration générale.

Mme Leuenberger déclare que cette délibération vise à renforcer l'équipe des travailleuses sociales pour pouvoir assurer dignement la mission d'aide et de proximité destinée aux Meyrinois-es, lorsqu'ils ou elles font face à des difficultés telles que leur degré d'autonomie est menacé. Dans pareille situation, il suffit parfois d'écouter d'une oreille attentive et savoir rassurer la personne, d'autres fois, il suffit de la guider dans les méandres de l'administration cantonale et trop souvent, il faut jouer aux éclaireurs/décodeurs pour cocher les bonnes cases sur le bon formulaire, pour obtenir un justificatif d'il y a 10 ans en arrière ou pour pouvoir accéder à la prestation nécessaire. D'autres fois, il est nécessaire de pouvoir agir vite, à l'instar de ce que font les pompiers, mais, dans ce cas, pour éviter une expulsion de son logement ou pour faire en sorte qu'une famille puisse continuer à s'alimenter en attendant que la situation s'améliore, souvent pour le temps d'une convalescence, d'une formation ou d'une reprise d'emploi, etc. Mais il faut parfois plusieurs mois pour obtenir l'aide à laquelle on a droit.

Il s'agit donc d'une demande de renfort de l'équipe, qui œuvre depuis plus de 15 ans, et qui n'est pas épargnée par la pandémie. Elle souligne que l'équipe fait face à une explosion des demandes et d'appels au secours, chaque semaine et depuis plus d'un an, soit les conséquences directes et indirectes engendrées par la crise sanitaire. Cette demande de renfort intervient après plusieurs mois d'une observation de terrain et d'analyse de la situation, d'échanges, de réflexions et de mobilisations entre partenaires du réseau, mobilisation inédite et l'on se souvient de l'aide alimentaire mise sur pied dans l'urgence durant l'été dernier. Cette demande intervient également après avoir épuisé toutes les solutions d'adaptation au sein de l'administration pour tenter de surmonter cette augmentation du nombre de situations, évaluée à l'heure actuelle à plus de 20% par rapport à la période d'avant Covid.

Si cette délibération est présentée en dehors du budget, c'est que la crise sanitaire n'est pas terminée et que l'on ne peut nier la crise sociale, dont les indicateurs s'amplifient dans un rouge plus ou moins vif, en dépit de la faible reprise économique. Cette crise sociale risque de durer à l'instar de la crise de 2008, laquelle a provoqué de profondes mutations du système et notamment sur le marché de l'emploi.

Si le Conseil administratif avait eu un moyen de soumettre cette demande urgente durant l'été, cette délibération l'aurait déjà été entre juillet et août. Elle rappelle que le processus budgétaire vise à assurer la continuité des dépenses, alors qu'ici nous faisons face à une situation urgente ; il n'est donc pas possible d'attendre le printemps prochain pour renforcer l'équipe face à cette amplification de la crise sociale. Chaque jour compte pour tenter d'endiguer les effets de cette crise et assurer un accompagnement social de proximité dans des conditions dignes et respectueuses de toutes et tous.

Mme Leuenberger ajoute que durant la commission seront présentées les informations exhaustives et détaillées, qui sont en partie résumées dans l'exposé des motifs.

Enfin, elle aimerait préciser que le contrat à durée indéterminée est demandé pour permettre de recruter un talent compétent, à qui l'on pourra proposer un emploi durable et non précaire, de façon également à assurer la présence meyrinoise dans le réseau cantonal, institutionnel et associatif, ainsi que de participer aux travaux en cours, de plus en plus nombreux, en matière de réforme de lois, de projets de nouvelles lois et autres transferts de charges du Canton vers les communes.

M. Dournow demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

Même s'il a beaucoup apprécié la présentation de la conseillère administrative, **M. Pierre Bocard** déclare au nom du PLR :

"Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues siégeant dans ce conseil,

Le PLR MC s'oppose à l'entrée en matière sur ce point pour diverses raisons que nous allons vous développer au travers de cette prise de position.

Le PLR MC n'est ni contre le social, ni contre la culture, ni contre le sport, etc.

Ce soir c'est le pragmatisme qui parle, certes rien de sexy, mais pour nous une ligne fondamentale dans l'élaboration de nos visions et décisions.

De quoi parle-t-on ? On nous propose un poste à pourvoir avec un contrat débutant en décembre pour un montant de CHF 10'679.30, charges sociales comprises, au taux d'activité de 100%. Une fois renvoyé en commission et voté, ce poste sera, avec un montant annuel de CHF 128'000.-, directement fondu dans le budget 2022. Mais naturellement l'urgence est là, or, ce n'est pas la première fois que l'on procède de la sorte.

Nous nous interrogeons sur la spécialité du Conseil administratif, la charcuterie avec la rosette de Lyon ou le pointillisme avec Pissarro ? Car, dans le premier cas, le saucissonnage en tranches fines est parfait et, dans le deuxième, la capacité de mettre en lumière une tache de couleur significative tout en argumentant, sans aucun doute, sa beauté et sa nécessité.

Dans les deux cas, on occulte l'ensemble en faisant le focus seulement sur le cas présenté.

Dans quelques semaines nous allons aborder l'étude du budget 2022, qui est la seule vue prévisionnelle d'ensemble que ce conseil a chaque année et sur laquelle, après étude et débats, il vote.

Pourquoi ce poste ne pourrait pas être présenté avec les autres postes dans le projet de budget 2022 ? Pour mille bonnes raisons certainement...

Néanmoins, nous dénonçons formellement ce mode de fonctionnement. On nous présente un poste qu'une commission, agendée à la hâte après demain, expliquera, plus en détail, les tenants et aboutissants liés à cet engagement.

Nous nous demandons si le Conseil administratif nous prend pour des presse-boutons sans capacité de raisonnement ou s'il se croit investi des pouvoirs thaumaturges.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous sommes persuadés que parmi vous, dans chacun des groupes représentés dans cet hémicycle, il y a des personnes impliquées, capables de réflexion et de discernement.

Cette manière de procéder nous irrite un tantinet et c'est peu dire...

Le PLR MC s'inquiète de la continuité, volonté et ligne du programme du Conseil administratif, car nous le savons déjà, le COVID a lourdement impacté l'économie. De plus, il a appauvri beaucoup de ménages, personnes seules, familles monoparentales, qui au travers des RHT ne touchent que 80% de leur salaire; c'est dire que les rentrées fiscales seront lourdement impactées.

Une parenthèse, les jeunes de notre parti ont eu la lumineuse idée de faire une initiative pour abolir la Taxe professionnelle communale.

Le PLR MC s'est formellement opposé à cette action, étant donné que cette redevance est le seul impôt sur lequel la Commune peut encore compter.

De plus le Canton commence à transférer des charges sur les communes: FASE, sans oublier l'augmentation des redevances pour le SIS.

Souvent, on entend le mot « régression » dans les modèles avancés par certains Verts, Verts Libéraux et Socialistes.

Pour le PLR MC, la Commune ne va pas dans ce sens, à contrario, à nos yeux, on continue de charger la barque avec des dépenses incompressibles, qui augmentent au vu du mécanisme salarial, d'année en année.

Pour paraphraser un ancien collègue, on ne peut pas donner tout, tout le temps et à tout le monde.

Si nous devons être confronté à une situation financière catastrophique, il faudra bien couper dans le vif pour rétablir un semblant d'équilibre.

Une augmentation de centime additionnel serait certainement combattue par un référendum, s'il n'y a pas de contrepartie significative en termes d'économie budgétaire de la part de la Commune.

Et oui, encore une fois le PLR MC joue son rôle de moralisateur, mais nous craignons que même avec l'alignement des bidons, les tours de passe-passe budgétaires et financiers, la situation ne s'améliore pas, bien au contraire.

Enfin, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers municipaux, élues et élus, prenez vos décisions, quelles qu'elles soient, sereinement et en toute connaissance de cause.

Le PLR MC refuse l'entrée en matière pour le renvoi de cet objet en commission et demande que ce poste soit intégré à l'étude globale du budget 2022.

Merci de votre attention. "

M. Fabre comprend que l'attitude du PLR peut s'assimiler à une claque dans la figure des familles qui vont devoir attendre six mois de plus avant d'avoir droit à leur aide. Aujourd'hui, c'est ce type de profil, qui était déjà à la limite, qui bascule dans la précarité. L'urgence est là. De plus, il rappelle que l'on a augmenté la population, il faut donc aussi augmenter les ressources. Quatre mois d'attente pour des gens qui sont à l'extrême limite, voire qui ne peuvent plus payer leur loyer, assurance maladie, ... est insupportable.

Quand il entend des mots tel que « un tour de passe-passe », c'est une claque dans la figure du Conseil administratif, car les finances sont transparentes. Il ne comprend pas comment le PLR peut en arriver à cette conclusion. De plus, s'il fait les comptes, la gauche est majoritaire et fera donc comme elle le souhaite. Or, elle a décidé d'aller en commission au lieu de soumettre cette délibération en vote immédiat. Ceci afin de convaincre une majorité plus large.

M. Squillaci déclare qu'il ne faut pas tant se focaliser sur le type de poste ou la thématique du poste. Cette façon de faire a déjà été acceptée il y a quelques mois de cela. La boîte de Pandore étant ouverte, il lui semble que la remise en question aurait dû se passer à ce moment-là. Quand le service des sports a demandé du soutien, il n'y a pas eu autant d'opposition, mais dès qu'il s'agit du social, ... Il rappelle que la gauche est effectivement majoritaire, mais il faut voir l'objectif, à savoir aller en commission pour pouvoir en débattre, plutôt que de se focaliser sur la forme.

Mme Hartmann annonce que les Verts accepteront l'entrée en matière. Elle relève l'illogisme de certains groupes politiques qui prétendent ne pas être contre le social, la culture, pas contre le sport, mais qui se trouvent systématiquement en train de se poser des questions, quand il s'agit des budgets concernant le social et la culture. Il est amusant d'entendre que les membres du PLR, qui ne font pas partie des jeunes PLR, ne soutient pas l'abolition de la Taxe professionnelle communale. Bien qu'il y ait des règles à respecter, elle rappelle qu'il s'agit d'une situation d'urgence, qui va entraîner des conséquences sur les entrées fiscales et on ne peut pas ne pas faire de la prévention dans le domaine de l'aide octroyée aux familles. Si l'on attend trop longtemps, la précarité s'installe et les recettes fiscales vont diminuer, parce qu'en plus on aura contribué à rendre les gens à être plus pauvres qu'avant. Par conséquent, elle annonce que les Verts vont soutenir un renvoi en commission.

Plus aucun parti ne souhaitant s'exprimer, **M. Dournow** soumet au vote **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 27 oui et 5 non.

Mme Murciano pense que, suite au débat, il faudrait convoquer une administration générale et cohésion sociale et économie conjointe. Elle tient à lire un texte de l'ONU qui résume bien la situation :

"La crise de santé est urgente. Et que représente le Covid-19 ? Une récession historique avec des niveaux records de précarité et de chômage. Ce qui provoque à son tour, une crise humaine sans précédent et qui frappe plus durement les personnes les plus pauvres et en particulier les femmes et les enfants. Tout ce que nous faisons, pendant et après cette crise, doit être résolument axé sur la construction d'une économie et de société plus égalitaire, plus inclusive, plus durable et plus résiliente pour faire face à la pandémie, au changement climatique et aux nombreux autres défis auxquels nous sommes confrontés.

Face aux circonstances totalement exceptionnelles que nous vivons, nous devons étudier les problèmes liés à l'urgence sociale."

Elle annonce que le groupe des Vert-es demande une commission administration générale et cohésion sociale conjointe afin d'étudier la demande de poste RH de travailleur-se social-e et afin de répondre avec bienveillance et judicieusement aux besoins des citoyens meyrinois.

M. Squillaci, en tant que président de la commission administration générale, partage la proposition des Verts, ce qui permettra de réunir une commission avec plus de conseillers présents. Il s'agira d'une mini-commission budget en amont.

M. Fabre annonce que les Socialistes vont également soutenir cette proposition, même si cela va bousculer les agendas, étant donné que la commission a lieu le jeudi 16 septembre.

M. Dournow met au vote le **renvoi en une administration générale et cohésion sociale et économie conjointe**, qui est accepté 24 oui et 8 non.

* * *

7. Résolution n° 2020-07a présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse. Rapport de la commission environnement durable (D. Boccard, Ve).

M. Damien Boccard procède à la lecture de la commission environnement durable du 24 juin et du 2 septembre :

"Rapport de la commission environnement durable concernant le traitement de la résolution n° 2020-07 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse. La commission s'est réunie les 24 juin et 2 septembre 2021 sous la présidence de Madame Sanida Husanovic et en présence de Monsieur Eric Cornuz, conseiller administratif, de Messieurs Olivier Balsiger, Georges-Henri Cazal, Dario Poroli, du service de l'Urbanisme, travaux publics et énergie, et des invités, Monsieur Eloi Nobre et Olivier Pavesi pour les SIG, et Monsieur Elliott Guenat, de l'association Dark-Sky Switzerland. Il est précisé que les invités étaient présents uniquement lors de la première commission.

Le rapport de commission reprend les trois présentations et les questions :

1) Présentation de la résolution et argumentaire par Messieurs Denis Bucher et Pascal Seeger :

Dans un premier temps les résolutionnaires exposent en reprenant une partie de l'exposé des motifs de la résolution que l'obscurité nocturne régresse continuellement en raison de la pollution lumineuse.

Ils indiquent que la pollution lumineuse a, outre les pertes énergétiques occasionnées, des répercussions négatives sur l'équilibre des milieux naturels et la qualité de l'habitat et du sommeil ; elle perturbe les rythmes de veille et de sommeil de tous les êtres vivants, plantes, animaux et êtres humains, ce qui engendre une perte de la biodiversité.

Il est expliqué que d'autres initiatives se développent dans le canton, à l'exemple des communes de Vernier et Bernex.

Ils ajoutent que pour la mise en œuvre de la limitation de la pollution lumineuse, une communication et une prévention devra être effectuée sur le territoire de la commune pour accompagner la mise en place de ce programme.

Finalement, ils présentent les « décides » de la résolution.

2) Présentation de Messieurs Oliver Pavesi et Eloi Nobre des SIG intitulée « L'éclairage public et ses enjeux » :

A titre liminaire, la pollution lumineuse est définie. Elle désigne « la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine ».

Il est expliqué que l'éclairage public en Suisse utilise 0.7% de la production électrique. C'est peu, mais les effets visibles sont importants.

La pollution lumineuse se mesure à l'aide d'une échelle allant de 1 à 9 : la valeur 1 correspond à une vraie nuit ; 9 à un ciel très lumineux. A Meyrin, on se situe entre les valeurs 4 et 5. Aujourd'hui, il n'est quasi plus possible d'éviter la pollution lumineuse, mais l'idée est de réduire au maximum la luminosité.

Il est expliqué que selon les types d'éclairages (ou longueurs d'onde) les effets sur la faune et les végétaux, sont plus ou moins dommageable. En conséquence, l'action la plus efficace au regard de la biodiversité est l'extinction de la lumière.

L'éclairage public, est aussi une question sociétale. Il garantit une vie sociale aux aîné-e-s. En effet, une personne de plus de 60 ans a besoin de quatre fois plus de lumière pour avoir la même acuité visuelle qu'une personne de 20 ans.

Quelles normes pour réduire l'éclairage ? On retiendra que la norme ne doit être respectée qu'à partir du moment où l'éclairage a été décidé, a contrario lorsqu'une route n'est pas éclairée, plus aucune norme ne s'applique. Le sujet des passages pour piétons reste sensible.

S'agissant du réseau d'éclairage public de la commune, Meyrin se classe en milieu du peloton cantonal pour la consommation annuelle énergétique et ce malgré une hausse constante du nombre de luminaires. On relève une baisse de presque la moitié de la consommation énergétique depuis 1997 et un potentiel d'amélioration subsiste.

Concernant la réduction de l'éclairage public nocturne, il existe différentes options : l'extinction complète pendant certaines heures, la réduction ou l'éclairage dynamique. En résumé : On peut faire ce que l'on veut, mais il faut réfléchir sur le "où" et le "comment".

Pour mettre en œuvre la régulation de l'éclairage nocturne, les SIG proposent de réaliser un plan lumière qui classifie toutes les routes en fonction de la norme, détermine la couleur de lumière la plus appropriée à chaque lieu et définit des objectifs de réduction pour chaque rue en fonction de sa classification, et les endroits où une extinction est possible.

3) Présentation de Monsieur Eliott Guenat, membre du comité de l'Association Dark-Sky Switzerland.

Il expose que la pollution lumineuse touche toute la Suisse et augmente chaque année. Néanmoins, la bonne nouvelle est que 53 communes romandes, dont Vernier et Bernex, procèdent à des réductions significatives de leurs éclairages nocturnes.

Il est expliqué que les plans lumières subissent une transition, en passant d'un outil d'identité visuelle à un outil de minimisation de la pollution lumineuse.

A titre d'exemple la ville de Nyon a mis en place un tel plan qui s'appuie sur trois actions : supprimer, éteindre et diminuer. De plus, selon la catégorie des routes, différentes « températures de lumière » sont utilisées. La ville de Nyon a également

décidé d'agir sur les enseignes lumineuses en modifiant son règlement communal sur les procédés de réclame.

La ville de Genève a pour sa part inscrit dans son plan lumière une « trame noire », soit des surfaces et couloirs biologiques non impactés par l'éclairage artificiel.

Selon l'intervenant une réduction de l'éclairage de 50% entre 22h et 6h est un strict minimum. Il relève que de maintenir l'éclairage des passages piétons peut être une source de complication. Par ailleurs, éteindre l'éclairage public demande une excellente communication avec la population pour dépasser les nombreux préjugés et malentendus existants.

Il conclut sur un avertissement : l'installation d'un éclairage est décidée généralement pour une période de 25 ans, dès lors, les mauvaises décisions durent ainsi aussi 25 ans en moyenne.

4) Le temps des questions :

Un commissaire propose de reporter les débats à une autre séance dans la mesure où il reste 10 minutes avant la fin de la séance.

La présidente propose de limiter les questions aux invités.

Un commissaire demande le temps nécessaire pour établir un plan lumière. Il lui est répondu que ces projets durent généralement six mois ; il s'agit d'un plan de mise en œuvre, de diminution de la pollution lumineuse en respect avec la norme.

Un commissaire demande quel est le coût d'un plan lumière tel que présenté ce soir. Il lui est répondu qu'il faut compter entre CHF 30'000 et 50'000 pour un plan de mise en œuvre.

La cloche sonne, il est 20h00 une deuxième séance afin de mener des débats sera convoquée.

Séance du 2 septembre 2021 qui prolonge celle du 24 juin dernier. Le temps des questions est ouvert à nouveau.

Un commissaire demande dans quelle mesure la réduction de l'éclairage peut être modulée ? Il est répondu que l'administration doit étudier des projets et que le « plan lumière » pourrait être un outil adéquat.

Un commissaire demande s'il existe une base légale communale ou cantonale pour exiger que les entreprises éteignent leur enseigne. Un autre commissaire répond en indiquant que la loi sur les procédés de réclame donne aux communes la compétence d'octroyer les autorisations et de définir les conditions de cet octroi.

Un commissaire demande si la résolution concerne aussi les routes cantonales ? Il est répondu que si tel devait être le cas un dialogue serait engagé avec le Canton.

La commission passe en revue l'ensemble des points du « décide » et convient avec l'aide de l'administration de modifier les points de la manière suivante :

- *point 1 : en lieu et place de « réduire de moitié » de mettre de « viser la réduction de moitié » ;*
- *points 2 à 4 : pas modifié ;*
- *point 5 et 6 : fusion, devient le point 5 modifié comme suit : « intégrer dans le Plan directeur communal de l'énergie (PDcomE) un volet portant sur la*

mise en œuvre d'un plan lumière visant à la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse » ;

- *point 7 : pas modifié devient le point 6 ;*
- *point 8 : modifié devient le point 7 le délai de trois mois est passé à six mois ;*
- *point 9 : supprimé.*

La Présidente met aux votes la résolution n° 2020-07 amendée. Elle est acceptée à l'unanimité par 12 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC)."

M. Dournow remercie le rapporteur et ouvre les débats.

M. Bucher déclare :

"Le groupe des Verts et des Verts est très heureux que cette résolution, qu'ils et elles ont co-déposée, ait été préavisée favorablement par tous les groupes présents en commission.

En effet, sans refaire la présentation relativement détaillée de cette résolution, lors du Conseil municipal d'octobre, voici les 4 grands avantages à utiliser l'éclairage public parcimonieusement :

- la vue sur les étoiles, patrimoine naturel,
- les questions d'économie d'énergie,
- et donc des finances,
- mais aussi et surtout les nuisances pour la biodiversité, plantes et animaux, y compris les questions de santé pour l'Humain, dont le sommeil est dérangé.

Par ailleurs, voici les 5 points forts de cette résolution :

1. Premièrement, elle inclut le projet d'un plan lumière, ce qui aura l'avantage de traiter la question de manière globale pour toute notre commune, en fonction des axes, et permettra un débat démocratique à cette occasion.
2. Deuxièmement, elle inclut à titre expérimental une extinction totale de certains axes.
3. Ainsi qu'une extinction partielle sur d'autres, toujours à titre expérimental.
4. Quatrièmement toute la démarche devra faire office d'information, pédagogie et communication auprès de la population pour accompagner les éventuels changements.
5. Et pour finir, un point important qui nous semble faire consensus au sein du Conseil municipal : cette résolution, même s'il n'y a pas de base juridique contraignante, permettra aussi à la Commune et donc au Conseil administratif, ainsi qu'aux services de la police municipale si nécessaire, d'agir auprès des propriétaires privés ou entreprises, que ça soit pour de l'éclairage extérieur ou des enseignes, par exemple.

Cette résolution sera aussi un outil sur lequel le Conseil administratif de Meyrin pourra s'appuyer en s'adressant aux Conseils administratifs des communes limitrophes.

Le groupe des Verts et des Verts vous invite donc à voter favorablement cette résolution."

M. Iswala passe à la prise de position des Socialistes :

"Nous sommes conscients de la problématique de la pollution lumineuse et de ses conséquences sur l'environnement et la santé de la population.

Etant donné qu'il existe déjà un Plan directeur communal de l'énergie, donnons le temps à l'administration d'étudier et de nous élaborer concrètement un "Plan lumière" qui sera présenté à la commission et au Conseil municipal, et rattaché au PDComE.

C'est la raison pour laquelle le Parti Socialiste votera favorablement cette résolution.
Je vous remercie de votre attention."

M. Lorentz donne lecture de la prise de position PLR :

"Le groupe PLR remercie Monsieur Damien Boccard pour son rapport très complet.

Cette résolution formule de nombreuses propositions : la réduction de l'intensité de l'éclairage public, d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents, de mettre en œuvre des projets pilotes d'extinction de l'éclairage nocturne, de sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles à ces problèmes, d'intégrer dans le plan directeur communal de l'énergie PDComE un volet sur la mise en œuvre d'un plan lumière, etc.

Cette résolution a des objectifs permettant d'améliorer la vie des Meyrinoises et des Meyrinois, la vie de la faune et la flore, ainsi que faire des économies financières et énergétiques.

Cependant, il faut prendre en compte l'ensemble des intérêts enjeux.

Ainsi, le rapport entre l'investissement dans de nouveaux équipements et l'économie d'énergie doit être favorable aux finances de la Commune.

La sécurité des Meyrinoises et des Meyrinois ne doit pas être péjorée, la présence de la lumière est rassurante, mais elle limite aussi les risques d'agression, d'incivilité ou d'autres délits (comme les cambriolages).

Eteindre la lumière n'aide pas à lutter contre les cambriolages, les cambrioleurs n'ont pas besoin de lumière. Bien au contraire, ils agissent en l'absence de lumière afin de ne pas être vu durant leurs méfaits. C'est notamment pour cette raison que les environs des entreprises et de leurs entrepôts sont éclairés de nuit.

Concernant la circulation routière et piétonnière, l'absence de lumière augmente le risque d'accident, car les piétons sont peu visibles, les véhicules motorisés et non motorisés ne voient pas les obstacles ainsi que les délimitations des routes et chemins.

A titre d'exemple, l'éclairage mis en place sur le port d'Ouchy à Lausanne est un exemple d'efficacité et de protection de l'environnement, alternant des éclairages très haut, mais d'une intensité limitée afin d'éclairer de grandes surfaces sur lesquelles le passage important en particulier sur les bords du port de plaisance et les débarcadères, un ensemble de lumière très bas mais en nombre importants afin d'éclairer les chemins et les bancs dans la zone sous les arbres, finalement un éclairage à mi-hauteur entre les deux précédents sur les cheminements le long du lac.

En résumé, les éclairages sont adaptés en termes de hauteur, de type d'éclairage et de puissance lumineuse afin d'être le plus efficace possible.

Enfin, le groupe PLR estime que des synergies de travail et de coûts financiers peuvent être effectuées avec les « *projets en cours* » notamment la délibération 2021-10a « *l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson* » qui prévoit notamment la mise en conformité / la rénovation de l'éclairage sur les axes précités.

Le groupe PLR est favorable à cette résolution, qui permettra d'améliorer la qualité de vie sur l'ensemble du territoire de la commune des habitants, de la faune et de la flore ainsi que d'effectuer des économies financières.

Elle invite les autres groupes à en faire de même et remercie par avance l'administration pour ses retours sur ces investigations lumineuses."

M. Seeger, au nom du PDC/VL, déclare :

"Cher Monsieur Thomas Edison,

Vous avez inventé en 1879 une lampe à incandescence que nous appelons communément aujourd'hui, l'ampoule électrique. Quel trajet parcouru depuis cette invention ! Grâce à vous, nous bénéficions aujourd'hui d'un confort hors du commun avec un large panel de moyens pour éclairer la nuit toute zone d'obscurité. Votre lumineuse découverte a néanmoins ces points noirs. Il a été scientifiquement démontré qu'un éclairage artificiel la nuit produit des effets négatifs sur le sommeil des humains et trouble notamment la faune et la flore.

Il nous paraît tout à fait normal de réduire les nuisances sonores de 22h au petit matin, il ne faut pas être illuminé pour faire l'analogie en souhaitant réduire drastiquement l'éclairage public et d'autant plus si les publicitaires sont allumés pendant cette même période nocturne.

Cher Monsieur Edison, le groupe PDC-VL vous remercie pour tous les bienfaits que vous avez offerts à nos concitoyens depuis presque 150 ans. Aujourd'hui, comme déjà bon nombre de villes et de communes de par le monde, vous ne nous en voudrez pas d'accepter cette résolution avec enthousiasme pour réduire les impacts indésirables de votre invention et que nous pourrions ainsi à l'avenir encore mieux admirer votre astre briller dans le ciel meyrinois."

La parole n'étant plus demandée, **M. Dournow** soumet au vote la **résolution n° 2020-07a**,

présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger, respectivement au nom des groupes des Verts de Meyrin-Cointrin et Démocrate-Chrétien-Vert'libéral, demandant la limitation de la pollution lumineuse

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) ;

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'art. 167 al. 1 Cst-GE selon lequel la politique énergétique de l'Etat est fondée sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie et du respect de l'environnement ;

Vu la motion MV 2422A adoptée par le Grand Conseil genevois le 30 août 2018;

Vu qu'en vertu de l'art. 167 al. 2 Cst les collectivités et institutions publiques sont, elles aussi, liées par ces principes ;

Vu l'art. 12 Q al. 6 du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn ; RS-GE L 230.01) qui dispose que l'État et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publiques ;

Vu que l'impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est peu à peu reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Vu que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine, en altérant le système hormonal et la sécrétion de mélatonine et en provoquant notamment des troubles du sommeil ;

Vu qu'elle a également des répercussions directes sur la faune, la flore et les écosystèmes en agissant notamment sur le rythme biologique de la faune sauvage, les migrations et la chaîne alimentaire ;

Vu que la pose d'éclairages avec des ampoules LED ne résout pas le problème de la pollution lumineuse, et qu'il est au contraire aggravé lors de l'utilisation de LED blanches à forte composante de lumière bleue, qui sont dommageables notamment pour les insectes ;

Vu que les exemples de nombreuses communes suisses qui ont diminué ou prévoient de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie en réduisant notamment le nombre de sources lumineuses, en se dotant de dispositifs dynamiques et en arrêtant l'éclairage public durant la nuit ;

Vu l'Agenda 21 de la ville de Meyrin et la labellisation Cité de l'énergie GOLD ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 14 septembre 2021,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

1. de viser la réduction de moitié de l'intensité de l'éclairage public de minuit à 6h, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense,

2. d'étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal entre minuit et 6h,
3. de mettre en œuvre des projets pilote d'extinction complet de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns (ex : avenue Louis-Rendu ou rue des Vernes, contournant le lac des Vernes),
4. de sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celles des éclairages publicitaires, et qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse entre minuit et 6h,
5. d'intégrer dans le Plan directeur communal de l'énergie (PDcomE) un volet portant sur la mise en œuvre d'un plan lumière visant à la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse,
6. d'effectuer auprès de la population toute la communication nécessaire, écrite et digitale, qu'elle soit informative, pédagogique, festive ou culturelle, afin que la mesure soit bien comprise,
7. de demander au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des mesures prises à court et moyen terme dans un délai de six mois (p. ex. : projet pilote sur un site, plan lumière, mesures visant à favoriser des corridors noirs sur le territoire communal, etc.)

* * *

8. **Motion n° 2021-05a présentée par Mme Adriana Schweizer (UDC), MM. Fabien Gognuz (PLR), Hysri Halimi (PS) et Nicola Squillaci (PDC/VL), demandant de décorer tous ~~progressivement~~ les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année. Rapport de la commission citoyenneté participative et vie de quartier (C. Nobs, UDC).**

M. Nobs donne lecture du rapport de la commission citoyenneté participative et vie de quartier tenue le 9.06.2021 sous la présidence de M. P. Bocard et en présence de M. Tremblet, conseiller administratif, et de M. Chatelain, responsable du service de l'environnement.

L'objectif de la commission est d'aborder la motion n° 2021-05, demandant de décorer tous les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année.

Un commissaire prend la parole pour présenter cette motion, qui découle d'un constat fait lors des dernières fêtes de fin d'année. Toutefois, ils estiment que les autres quartiers pourraient également être mis en valeur par des décorations, qu'elles soient lumineuses ou pas. L'objectif de cette motion est d'arriver à un traitement équitable pour l'ensemble des quartiers où les habitants seraient certainement intéressés à trouver des décorations en période de fêtes.

Une commissaire n'est pas favorable à cette motion pour plusieurs raisons. Elle rappelle que les Champs-Fréchets se trouvent sur un terrain privé, la Commune ne peut donc rien faire. De plus, l'Association des habitants des Champs-Fréchets, qui se bat actuellement pour l'installation de nouveaux jeux, ne comprendrait pas forcément la démarche.

Un motionnaire stipule que cette motion ne demande pas de décorer abondamment et spécifiquement des quartiers ou des parcs. Pour reprendre l'exemple des Champs-Fréchets, ce quartier est effectivement privé, mais la rue des Vernes ne l'est pas.

M. Chatelain souligne que le service travaille avec la technologie LED, très économique. Au-delà des animations lumineuses déjà mentionnées, sont également proposés des éléments hors candélabres soulignant les lignes architecturales de bâtiments communaux marquants, en particulier le Théâtre Forum Meyrin. Pour proposer plus souvent de nouvelles décorations, il est possible d'imaginer la location, la mutualisation ou l'échange entre communes.

Un motionnaire rappelle qu'ils souhaitent maintenir les décorations existantes et en ajouter dans les quartiers qui n'en sont pas encore dotés.

Un commissaire propose d'amender la motion en modifiant le deuxième décide, soit: « d'installer progressivement des décorations, lumineuses ou non, dans tous les quartiers où cela est possible, afin d'assurer une présence des pouvoirs publics auprès de l'ensemble de la population ».

A ce stade de la séance, le président souhaite résumer les voies possibles: maintenir le texte de la motion en décorant tous les quartiers, alléger les critères de la motion pour laisser plus de marge à l'administration, créer une dynamique différente par un chemin lumineux ou un concours lumineux. L'administration a besoin d'un texte sur lequel s'appuyer pour aller de l'avant.

Une commissaire est plus intéressée par l'idée d'inviter les écoliers et les associations à relier, par des décorations, les divers quartiers de Meyrin. Par l'idée, en fait, de pouvoir se dire qu'on a fait quelque chose pour fêter Noël. Elle imagine un chemin reliant les Vergers au centre commercial en passant par Meyrin-Village et Cité-Parc.

M. Tremblet souhaite amender les deux décide, soit : d'acquérir des décorations, lumineuses ou non, supplémentaires, de décorer progressivement les quartiers de Meyrin.

Après s'être enquis qu'il n'y ait plus de prise de parole, le président propose de passer aux votes.

Préavisé favorablement les amendements concernant les deux décide de la motion n° 2021-05 soit :

- 1. élaborer un concept concernant les décorations de fêtes de fin d'année*
- 2. de décorer progressivement les quartiers de Meyrin.*

Les amendements sont votés et la motion n° 2021-05 amendée est préavisée favorablement à l'unanimité.

M. Halimi donne la position des Socialistes :

"En tant que motionnaires, nous avons souhaité mener une réflexion collective en commission et tel fut le cas. En effet, plusieurs idées et propositions ont émergé durant cette discussion, ce qui a permis à la commission de dégager des orientations moins contraignantes que celles initiales afin de notamment laisser une plus grande marge de manœuvre au Conseil administratif pour qu'il puisse sereinement élaborer un projet et revenir avec des propositions concrètes. Enfin, pour que ce projet puisse aller de l'avant, notre groupe votera favorablement cette motion amendée et appelle les autres groupes à en faire de même."

Mme Hartmann déclame au nom des Verts :

"Mesdames et Messieurs,

Qui n'aime pas les décorations de Noël ? Elles annoncent le printemps à venir et la fin d'une année parfois difficile. On ne peut donc que souhaiter que tous les quartiers de Meyrin puissent disposer d'une telle décoration pour les fêtes de fin d'année. Poser quelques guirlandes lumineuses pour faire joli là où c'est possible, c'est une fausse bonne idée. Les décorations de fin d'année coûtent un certain prix, tant à l'achat qu'à l'entretien et en quelques années notre commune a ainsi dépensé plus de CHF 200'000.- pour que les habitants puissent profiter des sapins de Noël ou des guirlandes du Théâtre Forum.

Dans les temps actuels, qui s'annoncent difficile d'un point de vue financier, il est indispensable que les ressources dont nous disposons soient utilisées de manière raisonnée et adéquate, tout en gardant son cœur ouvert. Par exemple, ne faudrait-il pas mieux réfléchir aux moyens que nous pouvons utiliser pour mettre à disposition du Jardin de l'amitié pour lutter contre la solitude des aînés et cela permettrait d'illuminer nos cœurs bien plus chaleureusement qu'avec quelques guirlandes lumineuses ? Nous devons aussi tenir compte de la réalité de certains quartiers : que peut-on faire à Champs-Frêchet ? Un quartier dont les espaces publics sont en réalité aux mains du privé, malgré les apparences.

La Commune devra trouver une manière originale pour proposer une animation de fin d'année digne de ce nom. Finalement, il est indispensable qu'une réflexion globale soit menée au sein de notre commune afin de décorer tous les quartiers de façon raisonnée et équitable, en tenant compte des besoins à la fois de la population et des ressources disponibles tant logistiques que financières.

C'est pourquoi les Verts vont soutenir la résolution telle qu'amendée lors des travaux de la commission. Nous pensons en effet que la mise en place d'un concept global, équitable et écologique permettra d'éviter les écueils évoqués ci-dessus."

Mme Schweizer annonce :

"L'UDC est totalement d'accord de trouver les solutions pour pouvoir progressivement décorer les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année. Meyrin doit simplement être joliment décorée avec des éventuels sapins supplémentaires et des décorations de Noël.

Il n'est pas question de faire un lieu artistique. Donc, pour l'animation, c'est à nos associations d'éventuellement d'organiser des diverses choses comme le vin chaud, etc.

Rappelez-vous, que notre motion concerne la demande uniquement de continuer à enjoliver notre commune avec des décorations de Noël, et non pas de mettre en

place des animations. Il s'agit de deux sujets différents, qui doivent être traités par des motions différentes.

Le groupe UDC votera favorablement cette motion."

M. Squillaci déclare que cette motion a permis un débat afin d'arriver à un consensus. Ces décorations ne doivent pas être limitées à une vision financière et ne doivent pas être perçues uniquement comme une dépense au même titre que certains postes au social. Il est nécessaire d'avoir une approche globale pour que tous les quartiers de la ville, car il ne faut pas oublier qu'il y en a plusieurs et pas uniquement un centre, se sentent inclus et fassent partie de la fête. Et ceci passera par des décorations ou autres, qui pourront être installées dans les différents quartiers.

Il annonce que le PDC-VL soutiendra cette motion.

M. Grognez fait part de la position du PLR :

"Cette motion amendée découle d'un constat fait avec mon camarade de gauche, M. Halimi. Nous tenons à souligner l'excellent travail qui a été et est réalisé chaque année par le service de l'environnement dans les quartiers de Meyrin village ou dans le cœur de Cité.

Nous aimerions à travers cette motion encourager le Conseil administratif à décorer un peu plus les autres quartiers de Meyrin. Cette motion se veut volontairement assez ouverte pour laisser le plus de champ d'action possible au Conseil administratif pour qu'il revienne avec un projet de délibération.

C'est aussi pour cela que nous avons accepté en commission les amendements. Cette commission nous a permis de confronter nos idées, mais aussi d'écouter les commissaires. Par exemple, de faire participer le Fonds d'art à la décoration artistique, une proposition que le PLR trouve très intéressante.

Pour notre part, comme nous l'avons dit en commission, il n'est pas forcément nécessaire d'ajouter des décorations lumineuses, nous pensons plutôt à d'autres types de décorations. Notre groupe soutiendra cette motion et nous vous invitons à en faire de même."

M. Rheiner, au nom du MCG, remercie les motionnaires pour cette proposition. Concernant les Champs-Frêches, il espère que cet élan public va contaminer les privés, qui voudront peut-être décorer les quartiers qui relèvent de leurs compétences. Cela pourrait créer un peu plus de cohésion sociale.
Le MCG votera favorablement cette motion.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Dournow** soumet aux voix la **motion n° 2021-05a**,

présentée par Mme Adriana Schweizer (UDC), MM. Fabien Grognez (PLR), Hysri Halimi (PS) et Nicola Squillaci (PDC/VL), demandant de décorer progressivement les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année

Vu les petites quantités de décorations possédées par Meyrin;

Vu le manque de répartition des décorations entre différents quartiers;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission citoyenneté participative et vie de quartier;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 14 septembre 2021,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

1. d'élaborer un concept concernant les décorations de fêtes de fin d'année,
2. de décorer progressivement les quartiers de Meyrin.

* * *

9. P-2021-03, pétition concernant la destruction de 76m² d'un jardin, chemin Adrien-Stoessel 12, pour faciliter la construction de la Voie verte d'agglomération.

M. Dournow procède à la lecture de cette pétition :

Monsieur le Président,

Par ce courrier, nous nous permettons de vous informer de notre inquiétude au sujet du projet VVA.

« La VVA désigne un projet d'axe en site propre réservé à la mobilité douce (piéton, cycliste, roller, etc.) conforme à la définition de l'Association Européenne des Voies Vertes. La mesure 33-11 s'étend sur les communes de Vernier, Meyrin et Satigny. Elle débute au niveau de la passerelle des Tattes jusqu'au chemin qui longe le Nant d'Avril. Entre la gare de Meyrin et la route de Satigny, via la gare de Zimeysa, la VVA longera également la voie de chemin de fer, en occupant une partie du domaine CFF (talus existants) ». Selon la procédure ouverte soumise aux Accords internationaux et à AIMP.

En effet, nous avons reçu la visite des chefs de projet et nous avons été très mécontents d'apprendre que pour le bien de cette Voie verte, ils ont pour but de nous prendre et détruire 76m² de notre jardin afin que des poids lourds puissent y tourner correctement. Ce qui nous choque le plus est qu'en face de notre petit coin de verdure, les CFF se permettent de stocker des citernes remplies de ciment qui déchargent dans une poussière et un bruit infernal et cela depuis 8 ans, malgré nos

nombreuses tentatives qui avaient pour but de faire cesser ce vacarme et cette pollution.

Nous espérons que vous comprendrez que notre jardin est pour nous un bien précieux que nous voulons conserver à tout prix. Sans oublier que dans ce jardin, nous avons deux arbres presque centenaires en pleine santé ainsi que de nombreux buissons, comprenez que nous préférerions les garder plutôt que de voir des camions à moins de 5 mètres de notre porte.

A l'heure où Genève affirme vouloir replanter des arbres, nous estimons que nous pouvons garder les nôtres.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

*Famille Ourjane
Famille Kneuss*

M. Dournow annonce que le Bureau propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Cornuz annonce qu'effectivement le Conseil administratif a été saisi de cette pétition. Il rappelle que la Voie verte est un projet intercommunal et sous tutelle cantonale, même si la Commune participe aux comités de pilotage politique et technique, ces derniers concernant plutôt l'équipe de l'urbanisme de la Commune. Cet avant-projet est donc le résultat des différentes discussions qui ont eu lieu lors de ces comités. Cette Voie verte traversera Vernier, Meyrin et arrivera jusqu'à la commune de Satigny. Il annonce qu'une présentation plus détaillée sera faite au Conseil municipal en temps voulu.

Quant à la parcelle et au secteur, il regrette que le tracé envisagé empiète sur un jardin privé, ce qui entraînera le sacrifice de deux arbres centenaires.

Malheureusement, il est demandé au Conseil administratif d'intervenir pour modifier le tracé, mais dans ce type de projet, il est nécessaire de se concerter avec les autres partenaires, lors des comités politiques et techniques afin d'arriver à un accord qui puisse satisfaire tout le monde. Pour l'instant, il ne s'agit que de l'avant-projet.

Un prochain comité de pilotage politique est prévu dans quelques semaines et il interviendra, durant ce comité, pour présenter la situation exposée dans la pétition. Les CFF sont partie prenante de ce projet, puisqu'une partie du foncier leur appartient également. Il s'agit donc d'une relation de partenariat avant tout. Il va donc essayer de trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Quant à la demande des pétitionnaires qui souhaiteraient être reçus pour pouvoir en discuter, **M. Cornuz** rappelle que le Conseil municipal avait accueilli les pétitionnaires opposés au Pavillon situé sur l'esplanade des Récréations de l'écoquartier des Vergers et qui est pour l'instant suspendu suite au recours déposé. Le Conseil municipal les avait reçus pour leur dire que finalement, il n'y avait pas grand-chose à dire de plus, alors que cela a mobilisé beaucoup d'énergie et de personnes pour ne pas pouvoir leur apporter des réponses satisfaisantes.

M. Cornuz craint que si le Conseil renvoie en commission cette pétition, il n'y aurait pas plus de réponses appropriées pour ces pétitionnaires. Il ne s'agit pas d'un déni de démocratie ou d'un manque de volonté de les recevoir, mais il faut tenir compte qu'à ce stade, la commune de Meyrin n'a pas les clés en mains pour pouvoir modifier ce tracé.

Il rappelle que cette zone est en pleine modification, car les habitations seront condamnées en raison de la zone aéroportuaire. Notamment, parce qu'ils se situent dans les courbes de bruit de l'aéroport, tous les logements à terme ne pourront pas être maintenus pour des raisons légales. Il recommande donc au Conseil municipal de suivre l'avis du Bureau et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Il annonce que le Conseil administratif va rencontrer les pétitionnaires, tout en sachant que la marge de manœuvre est extrêmement limitée.

M. Squillaci souhaite 5 minutes de suspension de séance.

[Suspension de séance de 20h19 à 20h25.]

M. Squillaci annonce que les groupes sont d'accord de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Ils demandent que ce dernier reçoivent les pétitionnaires dans les plus brefs délais et qu'il fasse un retour, lors d'un prochain Conseil municipal, de quelques points clés issus de cette rencontre. Ils demandent également que le Conseil administratif s'engage à limiter les impacts auprès de la population lors des comités politiques et techniques de ce projet. Enfin, ils souhaitent qu'une commission soit convoquée, dès que cela sera possible, pour présenter le projet de la Voie verte d'agglomération.

M. Cornuz remercie les partis d'avoir trouvé un consensus. Il annonce que la séance de commission afin de les informer de ce projet était prévue à terme. Il s'engage également à faire un retour dans une communication du Conseil administratif et il espère être porteur de bonnes nouvelles. Enfin, il sera très attentif lors des différentes séances aux surfaces qui pourraient poser problème tout le long de ce tracé. Il s'agit de trouver l'adhésion d'un maximum de personnes pour ce projet, tant des riverains que des usagers.

M. Dournow met aux voix le **renvoi de la pétition au Conseil administratif**, qui est accepté à l'unanimité.

* * *

10. Annonces de projets.

M. Amato déclare qu'il déposera une résolution demandant la végétalisation des préaux d'école, lesquels ne poussent pas à la créativité et qui entraînent des blessures mineures. Il propose donc de les désimperméabiliser. Il invite les autres groupes intéressés à le rejoindre.

* * *

11. Propositions individuelles.

M. Seeger demande que l'on mette en place une collecte ou toute information utile aux écopoints par rapport au flaconnage, car trop de ces déchets sont déposés à côté des molochs.

M. Bucher a eu la surprise de se retrouver début septembre abandonné par un tram à Blandonnet et il a pu constater que tous les trams suivants faisaient de même. En engageant la discussion avec le conducteur fort sympathique, il a appris plusieurs choses. D'une part, il s'avère que les conducteurs eux-mêmes ont écrit à leur direction sans succès pour demander de ne pas être obligés d'abandonner les passagers à Blandonnet, mais d'être payés les 20 minutes de plus pour faire la boucle à Meyrin-Gravière et ainsi de terminer le parcours. Sans compter que le conducteur se retrouve seul pour faire sortir les passagers à cette heure-là. Quelques jours plus tôt, la police cantonale a dû intervenir pour évacuer un tram, car près de 30 Meyrinois-es ont refusé de sortir. D'autre part, si par malheur un conducteur veut déposer des passagers au dépôt en Chardon pour leur faire gagner un peu de chemin, un securitas est présent pour le dénoncer et il reçoit un blâme.

Concrètement, il faut savoir qu'une dizaine de trams s'arrêtent à Blandonnet entre 24h45 et 1h30 et aucun d'entre eux ne continuent jusqu'à Meyrin. Il demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG et de l'OCT pour que certains de ces trams (au moins 2 sur les 10) se prolongent jusqu'à Meyrin-Gravière.

M. Clerc rapporte que des utilisateurs du GIAP et d'autres promeneurs aimeraient que l'on installe des balançoires aux alentours de l'école des Boudines. Il demande si le Conseil administratif peut étudier cette proposition.

Sa deuxième proposition concerne le chemin H.-C.-Forestier en provenance de l'aéroport, il constate que plusieurs conducteurs se retrouvent en sens interdit sur la petite bretelle reliant l'avenue de Mategnin au giratoire connectant l'avenue Lect et celle de Feuillasse. Serait-il possible d'installer, sur ce tronçon, qui va direction de Mategnin, des potelets pour empêcher les véhicules de le franchir ?

* * *

12. Questions.

M. Grognuz a constaté que la barrière du Jardin alpin a été endommagée probablement par un automobiliste et il remarque qu'elle n'est toujours pas réparée. Quand les travaux sont-ils prévus ?

Mme Murciano a observé que des travaux de modération du trafic au chemin du Vieux-Bureau ont été effectués, mais force est de constater que la surface du trottoir empiète grandement sur la route. Cette surface a été soulignée par des réflecteurs, mais qui sont minuscules par rapport au trottoir. Serait-il possible d'aménager des bacs, si possibles avec des plantes comestibles, pour améliorer la visibilité du trottoir pour tous les usagers ?

M. Cornuz précise que ce trottoir a été prévu pour limiter la vitesse à l'entrée de ce carrefour. Il prend note de la nécessité de mettre en place un aménagement plus visible et ainsi de le rendre moins dangereux. Le service de l'urbanisme va se pencher sur la question.

M. Squillaci abonde dans le sens de Mme Murciano car il a pu remarquer que certains utilisent ce trottoir comme parking.

Mme Luthi annonce avoir été interpellée par des jeunes Cointrinois pour savoir si un espace de workout allait être implanté à Cointrin. Est-ce que des lieux ont été repérés dans ce sens ?

Mme Leuenberger demande à Mme Luthi de mettre ces jeunes en contact avec l'administration pour pouvoir évaluer les besoins et trouver des solutions.

Mme Luthi demande si l'on a prévu d'améliorer la montée au chemin des Sapins, l'entrée étant très mal aménagée avec un petit rebord et ce dernier est très désagréable pour les voitures.

M. Bucher demande si l'on a des garanties que les investissements de la Commune dans les banques ne le sont pas dans les énergies fossiles ou dans les entreprises ne respectant pas les droits humains.

Sa deuxième question porte sur le cas de piratage informatique subi par la commune de Rolle : la question de négligence dans la sécurité du stockage des données ainsi que le choix des logiciels très commerciaux au détriment de la sécurité ainsi que les pratiques au quotidien se posent. La Commune protège-t-elle de manière sérieuse et responsable les données des habitants ? Quelles sont les mesures prises au quotidien et quelles autres sont prises pour les mitiger ?

M. Cornuz répond que la sécurité informatique dépend du SIACG et ce dernier a été sollicité à ce propos. Cette inquiétude est compréhensible et très répandue dans la population. Le SIACG a été proactif et a communiqué le texte suivant :

La sécurité informatique de la commune est gérée par le service intercommunal de l'ACG (SIACG). Le SIACG mutualise les services informatiques des 44 communes genevoises sachant que la ville de Genève a son propre service informatique afin d'être plus efficace et exhaustif dans la palette des prestations informatiques. Cela

s'applique également au dispositif de sécurité des systèmes informatiques communaux pour qui le SIACG s'est doté de ressources organisationnelles spécifiquement dédiées à l'interne et à l'externe en collaboration toutefois avec la ville de Genève, le canton de Genève, les administrations fédérales et les prestataires privés spécialisés en cybersécurité ainsi que des mesures de sécurité appropriées. M. Cornuz rappelle toutefois que le risque 0 n'existe pas.

La dernière question de **M. Bucher** porte sur les horaires très matinaux des camions poubelles, même si l'acquisition de deux camions électriques devraient amenuiser les nuisances sonores prochainement. Le choix de ces horaires est-il justifié puisque les écopoints sont dans des rues à faible trafic et au regard des demandes répétées des habitants ?

M. Tremblet déclare que sa réponse est toujours la même. Certes, beaucoup d'écopoints sont dans des zones à très faible trafic, mais il en existe vers des dessertes de trams. Pour éviter la gêne, les camions doivent relever les déchets avant que les trams prennent le service ou en dehors des heures de cheminement scolaire. Il y a un tournus pour ne pas embêter les mêmes zones et malheureusement, pour le moment, il n'est pas possible de faire mieux. D'ici une année ou un peu plus, les deux camions électriques seront mis en service.

Mme Tschudi fait part de ses deux interrogations :

- 1) Résolution votée le 23 mai 2017, qui demandait le remplacement progressif des plantes décoratives par des plantes comestibles, aromatiques et médicinales. Elle aimerait avoir un état des lieux.
- 2) Elle a reçu un flyer concernant la vente d'achats d'or, sacs, etc., ce qui lui paraît répréhensible en soi, car ils profitent de la situation précaire des gens, mais ce qui la gêne le plus est que cela se passe dans les locaux communaux. Une nouvelle soirée est prévue le 16.09 au restaurant Forum Meyrin. Or, dans la communication, on voit écrit en grand « Forum Meyrin » et en très petits caractères « restaurant ». Est-ce possible de faire ce type de commerce dans les locaux communaux ?

M. Clerc demande si la résolution 2020-02, demandant une alternative végétarienne a été mise en place pour la rentrée 2021 et si ce n'est pas le cas, à quel moment le sera-t-elle ?

Mme Leuenberger répond que pour l'instant rien n'a été introduit pour la simple et bonne raison que l'on ne modifie pas un mode opératoire, qui va porter sur un service de plus de mille repas quotidiens soumis à des normes très restrictives (hygiène et sécurité alimentaire). Par ailleurs, il existe déjà une alternative végétarienne actuellement aux restaurants scolaires. Le Conseil administratif répondra dans les délais et son premier pas est de faire part de ce qui existe actuellement, ce qui a été entrepris depuis le dernier débat au Conseil municipal. Cette prestation a bien évolué. La commission portera également sur l'échange et la stratégie développée par le Conseil administratif dans le cadre de son programme

de législature, puisque le Conseil municipal n'a rien inventé. L'alimentation saine et durable est une des cibles prioritaires politiques que le Conseil administratif vise d'ici 2025 et avec une ambition un peu plus élevée qu'une alternative végétarienne aux restaurants scolaires. La commission est planifiée en novembre 2021.

M. Clerc déclare que les propos de la conseillère sont erronés, car cette alternative n'existe pas à l'heure actuelle, si ce n'est une fois par semaine. Or, l'exposé des motifs mentionnait bien cette alternative hebdomadaire, mais la résolution demande une alternative quotidienne. Il ne pense pas que l'alimentation végétarienne soit un petit pas vers une meilleure alimentation, il estime que la conseillère administrative est encore une fois dans l'erreur. *[Réactions vives dans la salle].*

M. Clerc, devant le tumulte provoqué par sa question, aimerait déposer une motion d'ordre, car, rappelle-t-il, les questions ne donnent pas lieu à des débats.

Mme Leuenberger estime que vu ses propos indiquant qu'elle avait exprimé des éléments erronés, il lui semble être en droit d'exprimer à nouveau que rien n'a été spécialement entrepris depuis le vote de cette résolution, de rappeler qu'une alternative végétarienne est déjà proposée hebdomadairement aux restaurants scolaires et que depuis le dernier débat au sein de l'hémicycle, il y a eu une évolution dans la qualité de l'alimentation qui est proposée aux enfants sur d'autres aspects qu'un régime végétarien, puisqu'ont été pris en compte les lipides, les protéines et les glucides. Une commission est prévue mi-novembre pour traiter cette résolution et partager la stratégie du Conseil administratif avec une ambition qu'elle s'est permise de qualifier de plus élevée que l'alternative végétarienne, puisqu'il s'agit de mettre en place une politique territoriale communale d'alimentation saine et durable.

En tant que co-résolutionnaire, **M. Fontanini** se dit satisfait par la réponse du Conseil administratif et invite les autres conseillers municipaux à venir en commission en novembre pour en discuter.

M. Clerc déclare que plusieurs habitants du quartier de la Citadelle se plaignent de nuisances sonores nocturnes. Une meute de chiens aboient durant la nuit et à proximité des habitations. Est-ce que la Commune peut intervenir ?

M. Cornuz annonce que cette réponse a déjà été donnée à plusieurs reprises et il invite les personnes à consulter les procès-verbaux précédents.

Mme Um rappelle que le 26 septembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur le mariage civil des couples homosexuels, un grand pas vers l'égalité. Le Conseil a-t-il prévu des actions de sensibilisation dans la Commune et d'information à l'encontre des personnes concernées par les nouveaux droits ? Non seulement un tel geste serait un signal encourageant envers la communauté LGBT de la Commune et correspondrait aussi à la sensibilité du Conseil municipal qui a affirmé, lors de sa première plénière, que tous les citoyens et citoyennes sont égaux en

**Séance du 14 septembre 2021
tenue en séance ordinaire**

droit. Or, pour en profiter pleinement, il faut les connaître. La Commune étant l'échelon le plus proche des citoyen-ne-x-s, elle a certainement un rôle à jouer.

M. Cornuz répond que le Conseil administratif ne s'implique pas dans les campagnes de votation et il va continuer dans cette voie.

M. Lorentz demande où en est l'autorisation de construire du parking souterrain du centre commercial.

* * *

La séance est levée à 21h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 1^{er} octobre 2021.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Tobias CLERC

David DOURNOW